

Rapport d'activités 2018



Qui sommes-nous ?

L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit les 118 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française ainsi que six autres asbl du secteur socioculturel.

Espace d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion, d'expertise et de recherche sur différents aspects relatifs aux Centres culturels ; développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger ; crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels. Elle est membre fondatrice de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.)

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières sectorielle, juridique ou sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.

ACC

Rue des Palais, 44 - Boite 49
B-1030 Bruxelles
Tél : +32 2 229 09 98
info@centres-culturels.be
www.centres-culturels.be



Le conseil d'administration élu le 15 mai 2018 :

Nadine Beerlandt, Régis Cambron (vice-président), Virginie Cordier, Murielle Frenay, Pierre Gilles, Jack Houssa (vice-président), Axelle Risselin (trésorière), Jean-Pierre Houet, *Patricia Santoro**, Michel Yerna (président).

Le conseil de l'action culturelle élu le 15 mai 2018 :

Pierre Anthoine, Lapo Bettarini, Audrey Bonhomme, Justine Constant, Virginie Cordier, Michel Desaubies, Julie Deschamps, Morgan Di Salvia, Najib El Akel, Christophe Loyen, Nadine Renquet, Alain Thomas (président).

(*Membre ayant annoncé sa démission, courant 2018, ce en lien avec la prise de fonction de la direction de l'ACC)

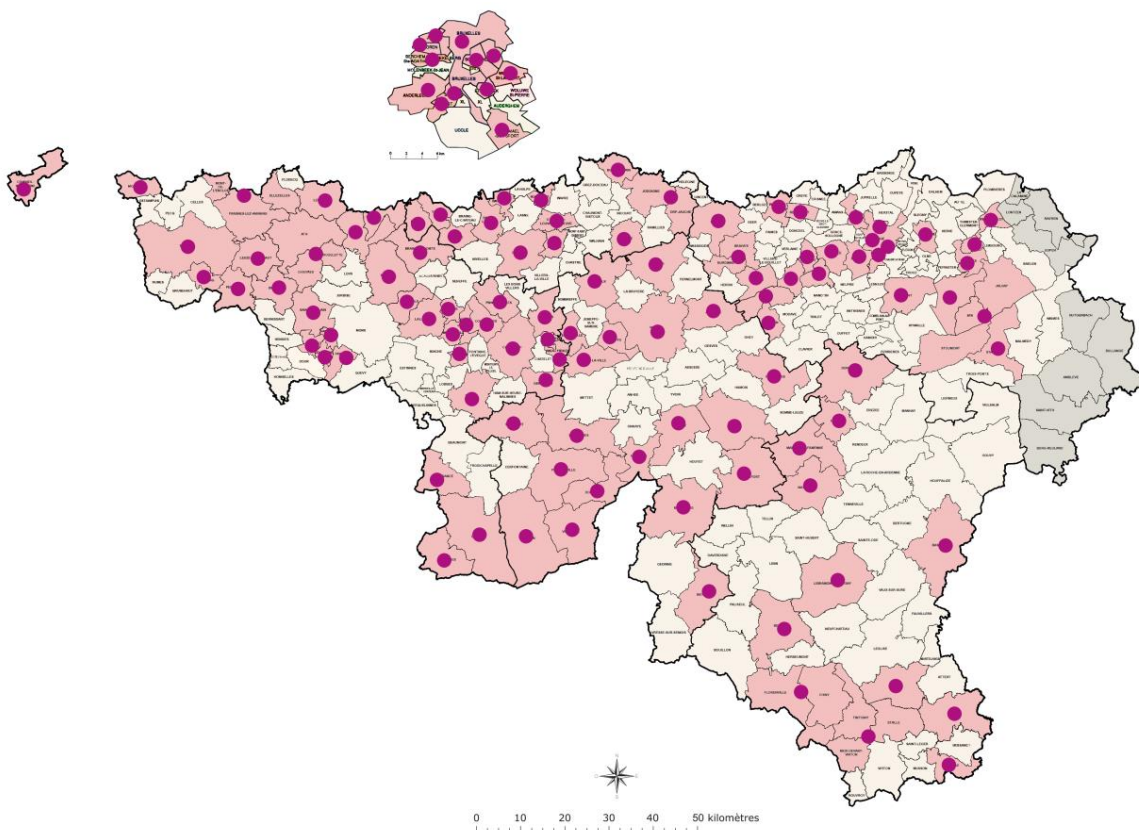
L'équipe en 2018 :

Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Tatiana Haerlingen (chargée du pôle juridique et patronal), Charlotte Laloire (collaboratrice au pôle projet), Mariam Mazari (chargée de missions), Matteo Segers (directeur), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire).

Rapport d'activités 2018 – Eléments chiffrés

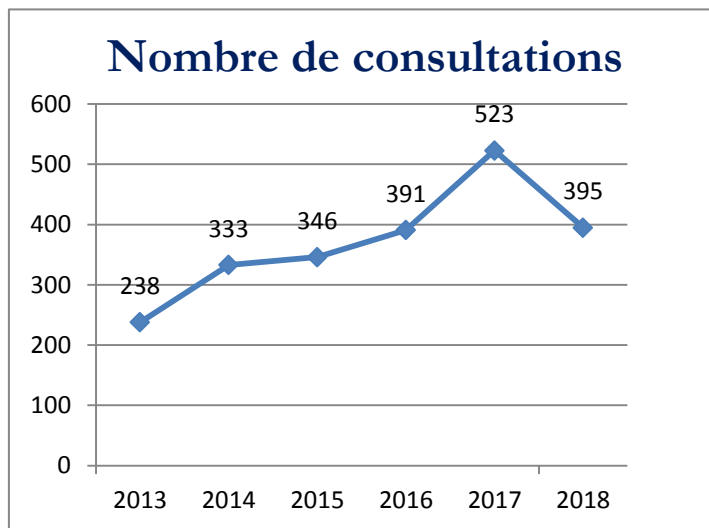
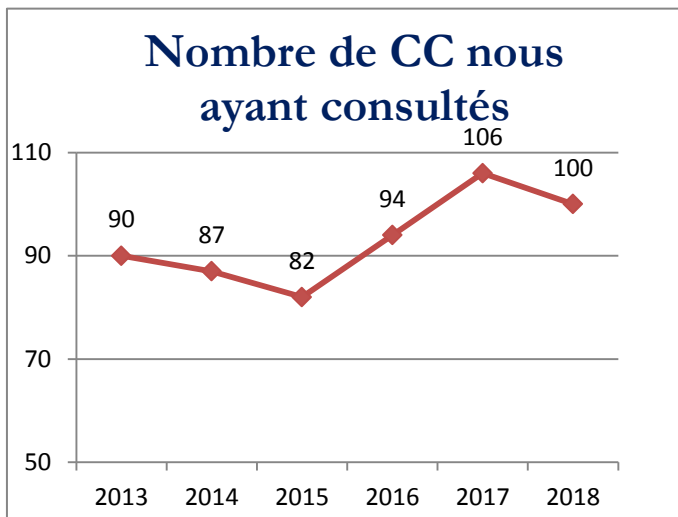
40 années au service des CC	395 Consultations juridiques/patronales	15 Newsletters (ACC-Express et Infolettre)	12 Commissions des Centres culturels	16 Modules de formation Culture Plus	125.880€ Subvention FWB
124 Membres ACC	21 rencontres avec les membres	2313 « like » la page FB	45 Réunions et rencontres sectorielles	11 Formateurs externe et interne	13.000€ Dotation biennale pour le prix Ethias-ACC
37 Réunions d'instances	100 Membres conseillés	39.600 Vues de la vidéo « un CC c'est quoi ? »	3 Rencontres avec le Cabinet culture	180 Participants aux formations Culture Plus	5 Numéros de Lectures.Cultures
1 Nouvelle chargée du pôle juridique et patronal	20 Statuts relus et adaptés au décret des CC	12 754 Utilisateurs du site internet	3 Réunions du GT d'application du décret et FAQ	134 Participants à la matinée d'infos réforme du droit des asbl	20 Mandats externes
24 Jours de formation en interne	59 Réunions du pôle patronal	4000 Exemplaires du Guide des CC réédités	48 Réunions et rencontres intersectorielles	15 Bouteilles de champagne pour les 40 ans de l'ACC	11 Articles de presse suite à l'audition du secteur devant le PFWB
76 Réunions d'équipe ou assimilées					1 Carnet rose à l'ACC

Carte des 117 Centres culturels reconnus en FWB en 2018 : tous membres de l'ACC !

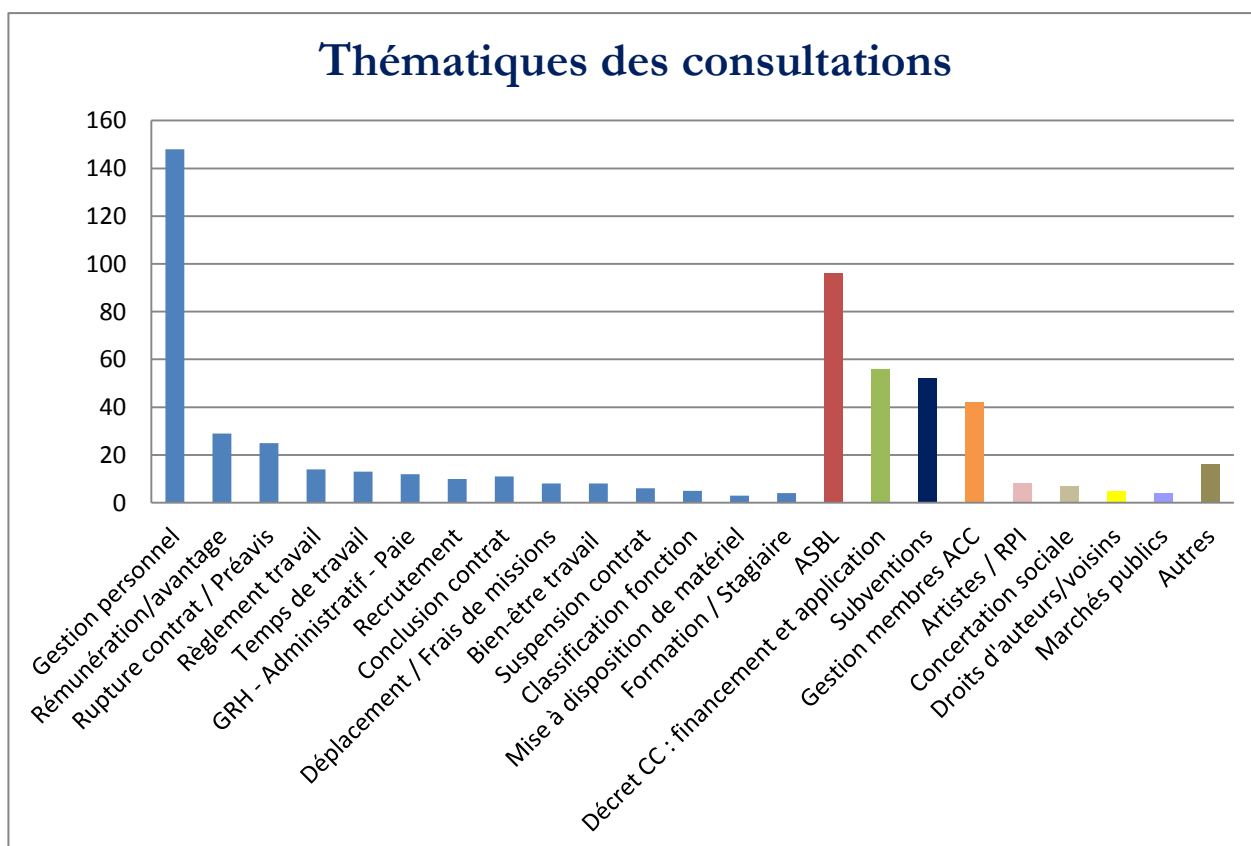


Rapport d'activités 2018 : statistiques des consultations

Evolution des consultations à l'ACC de 2013 à 2018



Thématiques des consultations 2018



Rapport d'activités 2018 – Représentation sectorielle et patronale

CENTRES CULTURELS

SECTEUR EN
ALERTE !



Représentation sectorielle : l'ACC en action pour l'application du décret 2013

En 2018, l'ACC a maintenu des actions politiques pour obtenir une application claire du décret et pour garantir sa mise en œuvre ainsi que son financement.

ACTIONS POLITIQUES : SECTEUR en ALERTE !

- ➔ **AUDITION** : organisation d'une audition de l'ACC et l'ASTRAC devant **les parlementaires et la Ministre de la Culture lors de la Commission culture du Parlement FWB le 19 mars 2018** pour pointer les difficultés du secteur induites par un financement limité du décret des Centres culturels.
- ➔ **CONFÉRENCE DE PRESSE** : organisation d'une **conférence de presse** en amont de l'audition pour informer un large public sur la situation du secteur et ses revendications. Elle a permis un important relais médiatique par de nombreux médias tels que Le Soir, La Libre, RTBF, BXL1, No télé, etc.
- ➔ **RENCONTRES** : trois **rencontres avec le cabinet** de la Ministre de la Culture (dont deux conjointement avec d'autres fédérations représentatives du secteur socioculturel). Les ORUAs ont rencontré la Ministre pour solliciter une application pleine et entière du décret et dénoncer les difficultés d'application technique du décret afin de trouver des solutions pérennes.
- ➔ **CONTRIBUTION** : contribution de l'ACC au groupe de travail avec l'Administration pour établir une vision solide pour une application pleine du décret.
- ➔ **INTERPELLATIONS** : à l'initiative de l'ACC, une interpellation de la Ministre de la culture, conjointement avec d'autres fédérations afin d'obtenir une concertation des secteurs socioculturels dans le cadre de la réforme des instances d'avis mais aussi une analyse juridique sur l'application du décret Gouvernance sur les Centres culturels.

RÉSULTATS : des engagements ont été pris par la Ministre visant à étudier les hypothèses d'un financement plein du décret et de son indexation, à obtenir des garanties pour le secteur dans le cadre de la réforme des APE, à éclaircir la mise en application du décret Gouvernance vis-à-vis à des Centres culturels.

État des lieux de l'application du décret en 2018

- Le nombre de Centres culturels passe de 115 à 117 ! Le secteur accueille en 2018 deux nouveaux Centres culturels reconnus : celui de Forest et de Pont-à-Celles.
- 1 Centre culturel obtient sa reconnaissance avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.
- 10 Centres culturels obtiennent la décision de reconnaissance en octobre 2018 pour janvier 2019.
- 44 demandes de reconnaissance ont été déposées en 2018.
- Fin 2018, 29 CC sont en attente d'une décision, l'ACC interpelle la Ministre et l'Administration.
- 15 demandes de reconnaissance sont déposées en décembre 2018.

- ▲ Organisation d'une rencontre des primo-dépositaires en novembre 2018 qui a réuni les ORUAs ainsi que les premiers CC à avoir déposé leur demande de reconnaissance. Cette rencontre a permis d'identifier les difficultés rencontrées durant tout le processus de reconnaissance du 1^{er} cycle et les recommandations pour y remédier à la veille du 2^e cycle

Quel accompagnement de l'ACC auprès de ses membres ?

L'ACC assure auprès des dépositaires de contrat-programme un accompagnement durant toute la procédure de dépôt, notamment en 2018 par la mise en conformité de statuts ou par l'accompagnement de CC dans la réalisation de leur analyse partagée et de leur demande de contrat-programme.



Représentation patronale : l'ACC défend activement les Centres culturels !

En 2018, l'ACC poursuit plus que jamais la représentation et la défense des intérêts du secteur des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale mais également dans les discussions avec les politiques sur l'adoption de nouvelles législations ou de leurs mises en œuvre.

TRAVAUX et ACTIONS-CLÉS de l'ACC :

- ➔ **Réforme des APE :** nombreuses interpellations politiques et mobilisation de l'ACC à différents niveaux pour obtenir des réponses claires face aux inquiétudes du secteur (calcul de la subvention, période transitoire etc.). Via la CESSoC, diffusion du tableur pour estimer les pertes pour le secteur, et contribution à la mise en place de la matinée d'infos du 15 juin 2018 par l'UNIPSO et participation active aux manifestations !
- ➔ **RGPD :** proposition en collaboration avec la CESSoC d'un plan d'action et d'outils pour la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation et mise en place de matinées d'infos pour les CC.
- ➔ **Réforme du droit des ASBL :** l'ACC, notamment via la CESSoC a manifesté son désaccord sur une réforme qui met au même niveau le droit d'entreprendre et la liberté de s'associer et le risque de détricoter la liberté associative dans notre société. Dans ce contexte, l'ACC en partenariat avec la FPCEC, MSW et l'AAAFB a organisé une matinée d'infos le 15 mai 2018 réunissant des représentants politiques et experts afin de comprendre les impacts de cette réforme. Cette matinée d'infos a réuni 134 personnes et employeurs issus de différents secteurs socioculturels. Une pétition et une carte blanche ont été signées par l'ACC.
- ➔ **Réforme des instances d'avis :** cette importante réforme des instances initiée par la Ministre Gréoli a mobilisé l'ACC et les différentes fédérations concernées afin d'obtenir des réponses notamment en matière de représentativité au sein de la nouvelle mouture des instances d'avis. L'ACC a dans ce cadre, notamment rencontré la Ministre Gréoli et des parlementaires.
- ➔ **Les accords du non-marchand 2017-2019 :** les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement de la Communauté française ont signé le 30 mai 2018 un nouvel accord non-marchand portant sur 2017-2019. Plus de 15 millions € sont attribués au secteur socioculturel dans ce cadre avec pour conséquence principale l'augmentation des barèmes pour les Centres culturels de 94,14% à 97,14% des barèmes de référence dès le 1er juillet 2018. L'ACC a mené un travail de fond avec la CESSoC.

- **Le travail associatif ou « semi-agoral » : un courrier et une note ont été adressés à la Ministre De Block afin d’initier le travail de concertation entre la Ministre et les secteurs concernés.**
Cette loi est contestable, notamment car elle pose des questions éthiques et techniques (liées par exemple aux types de fonctions pouvant faire l’objet d’un contrat de « travail associatif »). Cela a amené les partenaires de la concertation patronale socioculturelle à se positionner contre la proposition et l’ACC s’est associée à plusieurs initiatives dénonçant ce projet. Elle a également encouragé la formulation d’alternatives adaptées au secteur.

État des lieux de la représentation patronale de l’ACC en 2018

- L’ACC a renforcé son partenariat avec la FPCEC (Fédération pluraliste des Centres d’Expression et de Créativité) dans le cadre d’une coalition patronale dans une volonté de mutualiser les compétences, les moyens et les ressources.

- L’ACC a participé à 59 réunions de représentation patronale dans les espaces suivants : Commission paritaire (CP 329) et sous-Commission paritaire (SCP 329.02) et Fonds paritaires (Fonds Maribel et Fonds 4S) en CP 329.02.

Le secteur des Centres culturels y était représenté par la chargée du pôle juridique et patronal et le directeur (CP 329 et SCP329.02).

Autres mandats : AG et CA de l’Union des entreprises à profit social (Unisoc), structure de niveau fédéral.

Que fait l’ACC dans la concertation sociale et avec qui ?

L’ACC représente le secteur dans les espaces de concertation patronale, notamment au sein de la CESSoC (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et Socioculturel). Sur base d’une reconnaissance par le Conseil National du Travail, l’ACC représente les employeurs des Centres culturels de la Communauté française dans les organes de concertation sociale. Elle est membre fondateur de la CESSoC et siège avec deux voix à son CA.

L’ACC s’investit au sein **du Conseil d’administration de la CESSoC mais aussi dans différents groupes de travail ou dans la participation au travail collaboratif mis en place entre conseillers** des fédérations, notamment dans la mise en œuvre d’outils de gestion, mais aussi dans le travail de réflexion stratégique du développement de la confédération.

▲ TROP c’est TROP !

Dans le cadre de ses rendez-vous politiques, l’ACC a sensibilisé ses interlocuteurs sur **l’engorgement du monde associatif par cette masse de réformes.**

Rapport d'activités 2018 – Actions marquantes



En 2018, l'ACC fête ses 40 ans !

Loin de la crise de la quarantaine, l'ACC a passé le cap des 40 ans avec sérénité et le regard tourné vers l'avenir ! Une occasion de regarder dans le rétroviseur dans chacune de nos newsletters en partageant avec vous un souvenir qui a marqué ces 4 décennies au service du secteur des CC. L'ACC s'est aussi dotée d'une charte graphique spécifique et d'un logo revisité pour l'occasion. Un groupe de travail s'est réuni pour évoquer les festivités possibles et outils utiles à développer. Il a été proposé de réaliser une publication à l'occasion des 40 ans de l'ACC reflétant l'ensemble du secteur. La réflexion a abouti à la création d'un livre des CC qui sera consacré à leur action et à leur ancrage territorial.



Nouveaux statuts de l'ACC

Alors que l'AG du 15 mai 2018 a été l'occasion de souffler ses 40 bougies, entourée du secteur, l'ACC a fait peu neuve en adoptant d'importantes modifications statutaires. Résultant d'un long travail de concertation avec ses membres, ces modifications permettront d'harmoniser davantage l'action de l'ACC au décret des CC et aux réalités du terrain, notamment avec la suppression de la catégorie des membres adhérents pour se focaliser sur les CC reconnus ou en phase de reconnaissance et les ASBL en lien avec le décret. L'autre point important est la création du Conseil de l'Action culturelle. C'est un nouvel organe qui a pour mission de discuter des enjeux et questions transversales. Composé de professionnel.le.s du secteur, il favorisera une plus grande ascendance.



Résolution parlementaire : FWB, entité hospitalière

L'ACC a sollicité en partenariat avec d'autres fédérations et associations du secteur socioculturel l'adoption d'une résolution parlementaire reconnaissant la FWB comme « entité hospitalière » envers les migrants et les demandeurs d'asile. Le Parlement de la FWB a approuvé cette résolution lors de sa séance du 21 mars 2018. Elle permet de garantir l'accès aux institutions culturelles par les migrants en préservant l'inviolabilité de ces lieux par les forces de police. Une affiche a été réalisée et mise à disposition des CC afin de contribuer à la mise en œuvre de cette résolution.



L'ACC partenaire de la Francophonie

L'ACC est accréditée au sein de l'Organisation internationale de la francophonie qui a pour but de mettre en œuvre la coopération multilatérale des pays francophones notamment en matière de développement culturel. L'ACC a participé à la XIe conférence des O(I)NG de la Francophonie où elle a pu faire écho aux réflexions menées en FWB en matière de culture et valoriser le modèle des CC.



Lancement de la saison 2018-2019 du plan de formation

En partenariat avec la FPCEC/FPAA, l'ACC a mis en place depuis 2016 un projet ambitieux de formations complémentaires. Le lancement de la saison 2018-2019, c'est 14 modules de formation indépendants mais complémentaires qui visent à renforcer les capacités des professionnel.le.s du secteur socioculturel. Une vidéo explicative a été réalisée pour le lancement de la saison.



Lancement du prix biennal Ethias-ACC !

Après 23 éditions du Prix Ethias-ACC, le Prix a été repensé au regard du décret des Centres culturels et de la diversité des partenaires des CC. Le Prix a été renforcé au niveau de la dotation, mais aussi par rapport à son objectif : contribuer à l'accès à la culture pour un ou des public(s) ayant peu ou pas d'accès immédiat à celle-ci. La vocation du Prix biennal 2018-2019 consiste donc à encourager un maximum les liens avec des publics n'ayant pas encore un accès immédiat à l'action culturelle proposée par un Centre culturel. Les lauréats 2018-2019 sont la Coopération culturelle régionale de Liège avec « Reboot » et la Maison de la Culture de Famenne-Ardenne avec « Visages-village ».



Au cœur des actions citoyennes avec United Stages !

En 2018, le label United stages continue de se développer. Après plus d'un an de récolte de fonds pour soutenir des associations qui viennent en aide aux réfugiés, l'ACC et Culture et Démocratie ont proposé

d'élargir les objectifs de la charte du label en y intégrant des actions citoyennes et de sensibilisation, afin d'encourager un maximum d'opérateurs culturels à la signer, notamment les Centres culturels. Fin 2018, plus de 40 acteurs culturels ont signé la charte, dont l'ACC. En juin 2018, c'est aux côtés de nombreuses associations que l'ACC a participé à « SALUT A TOI! », une marche citoyenne et solidaire pour une vraie politique d'accueil. L'ACC soutient activement le label et reste le relai des actions citoyennes.

Rapport d'activités 2018 – Réseaux et mandats

L'ACC pense son travail de manière transversale et élargie. Elle s'investit plus durablement dans les réseaux des secteurs culturel et socioculturel et jette des ponts avec des opérateurs clés au-delà des limites du secteur. Focus sur nos 2 partenaires-clés !

ACC-ASTRAC

Le rapprochement et la concertation des ORUAs se sont intensifiés pour aboutir au dépôt en commun de leur demande de contrat-programme en 2016 en réaffirmant la cohérence de leurs actions au bénéfice du secteur des Centres culturels.

Les deux associations reconnaissent et soutiennent mutuellement les opérations et champs de travail, les méthodes d'action et d'organisation, ainsi que les réalités structurelles de chacune d'entre elles. Le partenariat s'est conclu en 2017 par la signature d'une convention de collaboration jointe à la demande de CP des 2 ORUAs. En 2018, ce partenariat se concrétise notamment par la réédition du guide des Centres culturels mais également par la mise en œuvre d'une vidéo relative aux droits culturels, et une réflexion commune sur le futur mémo politique. Ces deux derniers projets sont initiés en 2018 pour être finalisés en 2019.

ACC – FPCEC/FPAA

L'ACC et la Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC/FPAA) siègent conjointement au CA de la CESSoC. Déjà en 2015, les 2 fédérations ont intensifié leurs collaborations : partage de l'information, coopération sur le volet de formation et sur les questions de l'engagement des artistes, réflexion commune sur l'adossement des CEC à des CC.

En 2018, dans un esprit de coopération de moyens et de compétences, cette collaboration s'est poursuivie par l'établissement de la nouvelle saison 2018-2019 de Culture Plus ainsi que par le développement d'une coalition patronale visant à mutualiser les actions, les ressources ainsi que les compétences.

Nos mandats/représentations tous azimuts :

La Commission consultative des Centres culturels ;
La Plateforme des opérateurs d'appuis du secteur des Centres culturels ;
Le Comité de rédaction Lectures.Cultures ;
La Commission Consultative de la Créativité des Pratiques Artistiques en Amateur ;
La Plateforme Francophone du Volontariat ;
Le Conseil Supérieur des Volontaires ;
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC) ;
Le Fonds 4S ;
Le Fonds Maribel ;
Les Commissions paritaires 329.02 et 329.00 ;
La Commission artiste fédérale ;
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) ;
Le Service Francophone des Métiers de Qualification ;
Le Réseau Wallon de Développement Rural ;
Le Réseau européen des Centres culturels ;
L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
L'ASBL Culture et Démocratie ;
Le Collectif M ;
United Stages.

Travail de veille : information vers les membres

L'ACC assure un travail de veille active sur de nombreux sujets liés à la gestion, à l'actualité politique, aux changements législatifs, mais aussi aux actus européennes etc. Pour permettre à ses membres d'avoir une information objectivée sur l'actualité et sur les modifications à prévoir, l'ACC adresse à ses membres des courriers/courriels spécifiques. Pour mener à bien ce travail, l'ACC doit s'appuyer sur ses contacts intersectoriels, sur une analyse de l'actualité et sur la mutualisation des informations provenant du secteur.